

LOCATION d'un APPARTEMENT

Quand je deviens **locataire** d'un appartement ou d'une maison:

✧ je signe avec le propriétaire un **CONTRAT de LOCATION (ou BAIL)** qui précise comment est l'appartement, combien je dois payer, à quelle date ...et les règles de la location.

✧ à mon entrée dans l'appartement on fait un **état des lieux d'entrée** pour faire le point sur l'état (très bon, bon, moyen, usé) de chaque partie de l'appart

✧ s'il est meublé, on fait **un inventaire** de tout ce qu'il y a (meuble, vaisselle...) et de leur état d'usure.

● chaque mois, le propriétaire me remet, sur demande, **une quittance de loyer** qui prouve que j'ai bien payé le loyer.

➤ quand je rends l'appart, on fait un **état des lieux de sortie** qui permet de vérifier que je laisse l'appartement en bon état.